

Hankook 25 Hours Fun Cup

02, 03, 04 & 05 Juillet 2026

REGLEMENT PARTICULIER

Chapitre I. Organisation.

Article 1. Définition de l'épreuve.

L'épreuve « Hankook 25 Hours Fun Cup » a le statut d'épreuve nationale avec participation étrangère autorisée. L'épreuve est composée des séries et championnats :

- Fun Cup,
- Ligier JS Cup France,
- Belcar Endurance Championship,
- Belcar Skylimit Sprint Cup.

Article 2. Organisation.

L'épreuve sera organisée par M3.be, Avenue Marie-Louise 6, 1410 Waterloo, en conformité avec les prescriptions du Code Sportif International de la FIA, les prescriptions du RACB Sport, les règlements sportifs et techniques spécifiques des séries composant l'épreuve, le présent règlement particulier ainsi que ses annexes. Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les règlements des championnats et/ou séries figurent à l'adresse :

- Fun Cup, Belcar Endurance Championship, Belcar Skylimit Sprint Cup : www.racb.com
- Ligier JS Cup France : <https://ligierjscupfrance.com>

De par leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur coupe, série ou championnat.

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte français fera foi.

Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.

3.1 Nom de l'épreuve :

Hankook 25 Hours Fun Cup

3.2 Autorité Sportive Nationale :

Royal Automobile Club of Belgium
RACB Sport
Boulevard de la Woluwe 46/4
1200 Bruxelles - Belgique
Email : sport@racb.com

3.3 Organisateur :

M3.be
Avenue Marie-Louise 6
1410 Waterloo - Belgique
infos@m3events.be

3.4 Secrétariat et permanence :

Jusqu'au mardi 30 juin 2026 à 18h00 : voir
Organisateur
À partir du mercredi 01 juillet 2026 à 10h00 : Circuit de
Spa-Francorchamps.

3.5 Date et lieu de l'épreuve :

02, 03, 04 & 05 juillet 2026
Circuit de Spa-Francorchamps, Route du Circuit 55, 4970
Francorchamps

3.6 Circuit :

Circuit de Spa-Francorchamps, 7004 m
Sens de la course : sens des aiguilles de la montre.

3.7 Engagement Fun Cup :

à rentrer auprès de l'organisateur

Clôture et paiement des droits simples : mardi 30 juin 2026 à 18h00.

3.8 Durée des courses :

voir timing en annexe

Ce timing est informatif. Il fait partie du présent règlement, si besoin, pendant la durée de la course, il peut être modifié par le Collège des Commissaires Sportifs, sur proposition du Directeur de l'épreuve.

3.9 Vérifications sportives :

voir timing en annexe

Lieu : Club Fun Cup (Intérieur Source)

Les contrôles de licences seront faits par e-mail et/ou site internet.

Les séries peuvent organiser leurs contrôles administratifs dans le paddock de la série en question.

Tous les concurrents et pilotes doivent être en conformité avec les dispositions de l'annexe L du Code Sportif International 2026 émis par la FIA en ce qui concerne : leurs licences, le contrôle médical, le casque et les vêtements de protection. Les licences doivent être valables pour l'année en cours et être au moins du niveau stipulé dans le règlement sportif du championnat concerné.

Les licences d'un jour ne sont pas autorisées. Il est donc indispensable que tous les participants soient en possession d'une licence valable délivrée par le RACB ou par leur ASN.

Attention : les pilotes étrangers doivent être en possession d'une attestation de leurs fédérations les autorisant à participer à l'épreuve.

Les concurrents et pilotes ne peuvent pas faire l'objet d'une suspension de licence.

Si vous êtes impliqué dans un incident, veuillez ne pas quitter le circuit sans autorisation des officiels de l'épreuve.

Les demandes de dérogations justifiées pour le passage aux vérifications sportives doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve (sport@m3events.be) et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs.

3.10 Vérifications techniques :

voir timing en annexe

Lieu : Pit F1 et boxes ou Paddocks en fonction des séries.

Les prescriptions de sécurité applicables en Belgique seront d'application, à savoir :

- Equipements et système FHR des pilotes homologués aux normes FIA,
- Equipements des voitures (sièges, ceintures, extincteur, réservoir à essence, ...).

Les demandes de dérogations justifiées pour le passage aux vérifications techniques doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve (sport@m3events.be) et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs.

3.11 Tableau d'affichage officiel :

Le support Sportity est considéré comme un tableau d'affichage officiel : [FUNCUP | Sportity](#)

3.12 Briefings :

voir timing en annexe

3.13 Essence :

Fun Cup & Ligier JS Cup France :

Les concurrents doivent aller se fournir en carburant (essence ou diesel) à la pompe située dans l'enceinte du circuit ou selon les règlements des séries. Le transport de l'essence dans les paddocks devra se faire avec l'encadrement d'une personne équipée d'un extincteur. Les infractions seront pénalisées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Les Fun Cup devront suivre la note explicative de la procédure de ravitaillement.

Belcar Endurance Championship : Les concurrents ravitailleront en pitlane selon le règlement en vigueur.

3.14 Parc fermé :

Dans le paddock de la série

Pour la Fun Cup, le parc fermé en fin de course aura lieu sur la piste.

3.15 Voie des stands (Pitlane) :

Les concurrents Belcar Skylimit Sprint Cup utiliseront la voie des stands F1.

Les concurrents Belcar Endurance Championship, Ligier JS Cup France & Hankook 25Hours Fun Cup utiliseront les voies des stands F1 + Endurance (la grande pitlane). L'entrée se fera exclusivement par la Chicane (corde droite de la chicane du bus-stop, T19) et la sortie se fera exclusivement après le virage du Raidillon à hauteur du 'Turn 4' en tenant sa droite. Il est interdit de franchir la ligne blanche délimitant la sortie des stands.

La vitesse maximum autorisée dans la voie des stands est de 50 km/h. Chaque infraction sera sanctionnée en application des pénalités prévues par le règlement de la série concernée ou, en l'absence de telles pénalités, par la direction de course, en concertation avec un membre du Collège des commissaires Sportifs.

En Fun Cup, le kit de sécurité Pitlane 2026 est obligatoire.

3.16 Eclairage et numéros pour les Hankook 25 Hours Fun Cup :

Les numéros de course apposés sur les véhicules doivent être visibles en tout temps. Toute irrégularité sera sanctionnée par un arrêt obligatoire au stand jusqu'à réalisation complète de l'obligation.

En ce qui concerne les numéros sur les deux flancs de la voiture (entre les ailes avant et arrière). Il doit être posé sur un fond rond blanc chiffre noir ou fond noir chiffre blanc de 40 cm de diamètre minimum et la dimension de chaque chiffre doit être de minimum 20 cm de haut et de minimum 4 cm d'épaisseur de trait. La police de caractère utilisée sera « Anton Regular »

Les numéros de portières doivent être éclairés ou rétro-éclairés.

Sont autorisés au maximum :

1. Deux phares longue portée d'un diamètre maximum de 160 mm et d'une puissance maxi de 55 Watts. (Ampoules Type H3)
2. Deux phares anti-brouillard ou de route d'un diamètre maximum de 140 mm et d'une puissance de 55 Watts. (Ampoules Type H4)
3. Deux phares de virage rectangulaire d'une surface maximum de 140 mm X 45mm et d'une puissance maxi de 55Watts. (Ampoules Type H3)

Les phares au Xenon sont proscrits ainsi que tout système permettant d'augmenter la puissance de l'éclairage. Si un autre système d'éclairage est autorisé pour les 25 heures, il sera défini par la publication d'un additif. L'usage intempestif des phares dits de longue portée est strictement interdit. Cet usage sera considéré comme un comportement anti-sportif.

L'annexe 3 – Révision 1 – additif 1 est validée pour toutes les versions de la Fun Cup.

L'emplacement des phares longue portée n'est permis que sur la barre avant, fixée sur les anneaux de fixation du capot. Un tendeur anti-vibrations est autorisé.

En aucun cas, il n'est autorisé d'éteindre les phares du véhicule lorsque celui-ci est en piste et que la procédure de nuit est ouverte. Tout constat sera suivi d'un rapport auprès du Collège des Commissaires Sportifs et sanctionné d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

L'usage des clignoteurs doit être strictement conforme au code de la route. Les clignoteurs indiquent l'endroit vers lequel vous vous dirigez et non l'inverse.

Sur piste, pendant les procédures de nuit, il faut au grand minimum un point lumineux avant et un point lumineux arrière en fonction. Si une voiture roule sans cette obligation, elle sera obligée de rentrer dans son stand pour réparation.

Les feux stop doivent être en parfait état de fonctionnement durant toute l'épreuve.

Les systèmes d'appel de phares type « Flash Light » sont interdits.

Article 4. Officiels.

<u>Promoteur du meeting :</u>	Benoit ABDELATIF	Lic. FFSA 221091
<u>4.1 Direction de course :</u>		
Directeur d'épreuve	Bernard DELVENNE	Lic. RACB 2398
Directeurs de course Fun Cup	Jordan DONNAY	Lic. RACB 4049
	Bernard DELVENNE	Lic. RACB 2398
Directeur de Course Adjoints Fun Cup	Pascal DE BACKER	Lic. RACB 3824
	Didier HUTSEBAUT	Lic. RACB 3876
	Vincent ZOTKIEWICZ	Lic. RACB 4291

	Arnaud BOUVERET	Lic. FFSA 41874
Directeur de Course Belcar Skylimit Sprint Cup	Pascal VANHULLEBUSCH	Lic. RACB 2681
Directeur de Course Adjoint BSSC	Andy JAENEN	Lic. RACB 4270
	Philippe GODET	Lic. RACB 2411
Directeur de Course Ligier JS Cup France	Bernard DELVENNE	Lic. RACB 2398
Directeur de Course adjoint Ligier JS Cup FR	Arnaud BOUVERET	Lic. FFSA 41874
Directeur de Course Belcar Endurance Champ.	Philippe GODET	Lic. RACB 2411
Directeur de Course Adjoint Belcar Endurance	Pascal VANHULLEBUSCH	Lic. RACB 2681
	Andy JAENEN	Lic. RACB 4270
Opérateur messaging	Caroline OLIVIER	Lic. FFSA 253568
Opérateur radio	Inès TAITTINGER	Lic. RACB 4448
<u>4.2 Secrétariat de l'épreuve :</u>		
1 ^{er} étage Pit Building (local 115)	Valérie DE BACKER	Lic. RACB 1991
Secrétariat Fun Cup	Aline GILSON	Lic. RACB 4277
Secrétariat Belcar Endurance Championship	Julie KENIS	Lic. RACB 4367
Secrétariat Ligier JS Cup	Aline GILSON	Lic. RACB 4277
Secrétariat Belcar Skylimit Sprint Cup	Jana CLOESEN	Lic. RACB 4344
<u>4.3. Commissaires sportifs :</u>		
Président	Etienne MASILLON	Lic. RACB 0487
Membres	Alexandre MAGIS	Lic. RACB 3116
	Colin KOHL	Lic. RACB 4134
	Joost DEMEESTERE	Lic. RACB 0118
	Yacine MECHOUK	Lic. FFSA 220965
	Brigitte CORBIERE	Lic. FFSA 372020
Stagiaires	Mariana CRUZ-TUREGANO	Lic. RACB 4398
	Renaud BERTRAND	Lic. RACB 4324
Président Belcar Endurance Champ.	Joost DEMEESTERE	Lic. RACB 0118
Membres Belcar Endurance Champ.	Alexandre MAGIS	Lic. RACB 3116
	Etienne MASSILLON	Lic. RACB 0487
<u>4.4 Commissaires techniques :</u>		
Chef de File de l'épreuve	Eric SCHOONBROODT	Lic. RACB 3813
Membres	Jean-Guy MOSBEUX	Lic. RACB 3412
	Hamed BENMOUSSA	Lic. RACB 4366
	Xavier ROUZEEUW	Lic. RACB 4445
	Jeremy VANDERLINDEN	Lic. RACB 4423
	Laurence RAHIER	Lic. RACB 3635
	Lea DELIERNEUX	Lic. RACB 4287
	Marina HENNION	Lic. RACB 4410
	Jacky THOUANEL	Lic. FFSA 16564
Délégué Technique Fun Cup	Jacky THOUANEL	Lic. FFSA 16564
Délégué Technique Ligier JS Cup	Jacky THOUANEL	Lic. FFSA 16564

<u>4.5 Service Médical :</u>	Dr. Christian WAHLEN	Lic. RACB 1047
<u>4.6 Service de chronométrage :</u>	Michael GOBLET	Lic. RACB 2373
<u>4.7 Commissaires de piste :</u> Chefs de file	RACB Track Marshals Francis MIDLAIRE	Lic. RACB 4061
<u>4.8 Commissaires de stands :</u> Chef de File Adjoint	CNCS Jean-Loup DEMARTEAU Olivier DEMARS	Lic. RACB 0647 Lic. RACB 0998
<u>4.9 Sécurité :</u>	Olivier DEVOS	Lic. RACB 4463
<u>4.10 Relations Concurrents :</u>		
Pour la Fun Cup	Aline GILSON	Lic. RACB 4277
Pour le Belcar Endurance Championship	Andy JAENEN	Lic. RACB 4270
Pour le Belcar Skylimit Sprint Cup	Walter CLAES	Lic. RACB 4343
<u>4.11 Responsable Paddocks :</u> Paddock Manager Pitlane Manager Refueling Coordinateur	Protection UNIT / Corporate Aline GILSON Pascale JACOBS Arnaud VANDENBROUCKE ASBL Cadre	Lic. RACB 4277 Lic. RACB A284 Lic. RACB A380
<u>4.12 Press Officer :</u>	Vanessa BOUCHAT	Lic. RACB 3117

Article 5. Timing de l'épreuve & gestion du meeting.

L'épreuve commence avec les vérifications techniques et/ou sportives et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

- Délai de réclamation ou d'appel ou fin de l'audition
- Fin des vérifications sportives et/ou techniques entreprises en conformité avec le code

5.1 Départ des courses :

Les procédures de départ seront données lors du briefing

Article 6. Assurance.

L'organisateur a souscrit une assurance en conformité avec les dispositions de Loi en vigueur en la matière. Numéro de la police : 730.261.439 AXA.

Article 7. Divers.

- 7.1 La présentation des sanctions ou informations de la Direction de Course envers les pilotes au volant se fera par radio et affichage. Les sanctions seront diffusées via le réseau des écrans sur les pages de classement.

- 7.2 Le directeur de course, en consultation avec un membre du Collège des Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'infliger comme pénalité un « Drive Through » en lieu et place d'une autre pénalité prévue ou non au tableau des pénalités. Toute autre décision et/ou sanction sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.
- 7.3 Droit de réclamation :
Fun Cup, Belcar Endurance Championship, Belcar Skylimit Sprint Cup, Ligier JS Cup : Droits de réclamation : 500 €
Droits d'appel : 2000€
- 7.4 Aucune récompense autre que celles prévues avec les coupes et trophées des cérémonies de podium ne sera attribuée.
- 7.5 Les Bi-Places sont autorisées à rouler jour et nuit. Le directeur de course se réserve le droit, à tout moment, de les arrêter à leur stand, signalé par le panneau noir avec écriture blanche « BI PLACES IN », s'il estime que les conditions de course ne sont pas réunies pour la pratique du sport automobile avec passager. Après avoir débarqué les passagers, les voitures avec le pilote seul à bord pourront reprendre la piste. A ce moment, elles respectent les consignes normales.
- 7.6 La durée de conduite maximum, arrêts compris, sera d'une heure trente du pit out au pit in. La durée totale maximale de conduite sur l'ensemble de la course des 25 heures par pilote sera de 8 heures et 30 minutes. La règle des « Top Gun » sera de stricte application. Les doubles relais sont interdits.
- 7.7 Voitures Guest et équipages
Des voitures Corporate pourront être acceptées sur demande, elles pourront déroger aux règles du temps de conduite et des équipages. Les demandes devront être approuvées par le Promoteur en concertation avec le RACB Sport.
- 7.8 Fun Cup – Biplaces – Arrêts aux stands :
Le temps d'arrêt obligatoire (Pit IN/OUT) est de : 2'30" avec passager, 3'00" sans passager, avec un pilote Top Gun + 10"
- 7.9 La pose des publicités sur la voiture Fun Cup est obligatoire dès les entraînements libres du jeudi 02 juillet 2026.
- 7.10 Dans le paddock, il est obligatoire de mettre sous le moteur des camions une bâche de protection pour les taches d'huile de minimum 2mx2m. Toutes taches d'huile seront facturées aux teams au prix de 39€/cm² avec un minimum de 500€. L'infraction à la non-pose de la bâche de protection sera sanctionnée de 500€.
- 7.11 La publicité doit être conforme à l'article 10.6 du Code sportif international de la FIA. En Belgique, la publicité pour les produits du tabac et pour les sociétés de paris non agréées et non enregistrées est interdite.

Article 8. Règles spécifiques Hankook 25 Hours Fun Cup.

- 8.1 Tous les pilotes devront être à l'écoute de la fréquence en liaison avec la direction de course sur La liaison Pilotes / Direction de course est obligatoire.
- 8.2 La procédure Full Course Yellow (FCY) sera utilisée durant les essais et la course, et détaillée lors des briefings

Dans la zone de l'accident et/ou de l'incident les voitures devront être à même de pouvoir répondre immédiatement aux injonctions des commissaires de piste et/ou autres intervenants en poste au moment de l'incident. Les voitures doivent être à même de s'arrêter à n'importe quel moment.

La pénalité pour le non-respect de cette règle sera d'un tour (1 tour) par infraction.

- 8.3 Lors d'une procédure FCY ou Safety Car, et, sur base de l'article 8.2 ci-dessus, tout nouvel incident ou accident sur le lieu d'une intervention sera pénalisé.

La pénalité pour le non-respect de cette règle sera la mise hors course du pilote impliqué dans ce nouvel incident. En fonction de la gravité de la situation, le Collège des Commissaires Sportifs pourra mettre d'autres sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification de la voiture incriminée.

- 8.4 La procédure des 3 Slow Zones sera utilisée durant les essais et la course, et détaillée lors des briefings

- 8.5 **Rookie Test** : Il sera organisé le jeudi 2 juillet sur une durée de 60 minutes (Voir timing en annexe), il est obligatoire et principalement réservé pour tous les nouveaux pilotes qui n'ont jamais roulé sur le circuit de Spa-Francorchamps ces dernières années. Les pilotes se trouvant sur la liste « Mandatory Rookie Test » devront soit prouver qu'ils ont déjà roulé en course sur le circuit, soit prendre part à la session et démontrer des qualités de pilote. La participation ou non de ces pilotes aux 25 Hours sera validée par la direction de course en concertation avec le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Rookie Test est interdit aux autres pilotes ne se trouvant pas sur la liste « Mandatory Rookie Testing ».

Le prix de ce Rookie Test est de 300€ht/voiture peu importe le nombre de pilotes participant, le pilote Rookies doit faire le testing sur sa voiture inscrite à l'épreuve.

- 8.6 Il est interdit de bouger et/ou déplacer les sangles et boucle du harnais de sécurité pilote dès que la voiture est en mouvement, y compris dans la voie des stands.

La pénalité pour cette infraction sera d'un Stop & Go de 30 secondes.

- 8.7 Les caméras arrière sont obligatoires, le Type de caméra est libre.

Le présent règlement a été approuvé par le RACB Sport avec numéro de visa C-S-25HFC-M055 en date du 22/06/2026.

Toutes annexes validées par le RACB dans le cadre du meeting font partie intégrante de ce règlement.



Hankook 25 Hours Fun Cup - Spa Francorchamps 02-03-04-05 July 2026 (Final 1)

Thursday July 2nd 2026

08h00	*Drivers Briefing	Fun Cup ENG / NL		Pit Building Room 132
08h00	*Drivers Briefing	Fun Cup FR		Hôtel Eau Rouge <i>*Mandatory : drivers on track from 9.00 to 18.00</i>
08h30	Drivers Briefing	Spa Rookies Fun Cup		Pit Building Room 132 (ENG/NL) Hôtel Eau Rouge (FR)
09h00 - 10h00		Hankook 25 Hours Fun Cup	60 min	Spa Mandatory Rookies Test
10h00 - 12h00		Hankook 25 Hours Fun Cup	120 min	Paying Practice
12h00	*Drivers Briefing	Latecomer Fun Cup		Pit Building Room 132 <i>*Mandatory : drivers on track from 13.00 to 18.00</i>
13h00 - 18h00		Hankook 25 Hours Fun Cup	300 min	Paying Practice
18h30	Drivers Briefing	MANDATORY Extra briefing Fun Cup		Source – Club M3

Friday July 3rd 2026

09h00	TM Briefing	Belcar Endurance		Pit Building Room 132
10h00	Drivers Briefing	Belcar Skylimit Sprint Cup		Pit Building Room 132
11h40	Drivers Briefing	Ligier JS Cup & Belcar Endurance		Pit Building Room 132
09h00 - 11h30		Ligier JS Cup & Belcar Endurance	150 min	Paying Practice 700€
12h05 - 12h35		Belcar Skylimit Sprint Cup	30 min	Qualifying Race 1
12h45 - 13h45		Ligier JS Cup & Belcar Endurance	60 min	Pre-Qualifying Practice
13h55 - 14h25		Belcar Skylimit Sprint Cup	30 min	Qualifying Race 2
14h35 - 15h05		Ligier JS Cup & Belcar Endurance	30 min	Qualifying
15h15 - 17h15		Hankook 25 Hours Fun Cup	120 min	Free Practice
17h25 - 17h55		Belcar Skylimit Sprint Cup	30 min	Race 1
18h05 - 18h35		Hankook 25 Hours Fun Cup	30 min	Qualifying Group A
18h45 - 19h15		Hankook 25 Hours Fun Cup	30 min	Qualifying Group B

Saturday July 4th 2026

09h15 - 13h15	Ligier JS Cup & Belcar Endurance	240 min	Race
13h30 - 14h00	Belcar Skylimit Sprint Cup	30 min	Race 2
14h10 - 14h25	Hankook 25 Hours Fun Cup		Technical Laps
14h25 - 14h40	Hankook 25 Hours Fun Cup		Startgrid Formation
14h40	Hankook 25 Hours Fun Cup		Pitlane closed
14h40 - 15h40	Hankook 25 Hours Fun Cup		Grid Walk 25h
15h51	Hankook 25 Hours Fun Cup		Start Formation Lap
16h00	Hankook 25 Hours Fun Cup		Start Race

Sunday July 5th 2026





17h00

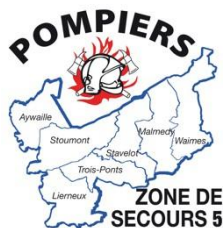
Hankook 25 Hours Fun Cup

Finish

17h15

Hankook 25 Hours Fun Cup

Podiums Ceremony



Sécurité contre l'incendie – Prescriptions liées aux :

- Station-service temporaires et dépôts de carburants (liquides et gazeux)
- Transport de carburant liquide

Mise à jour : **OCTOBRE**

2025

1. Station-service temporaire et dépôts de carburants (liquides et gazeux):

Les mesures seront mises en œuvre avant le raccordement et mise en service de la station de ravitaillement

1.1 Zone de ravitaillement

1.1.1 L'accessibilité au site pour les services de secours en cas d'incident dans la zone concernée doit être garantie.

1.1.2 La zone de ravitaillement (groupes, dépôt de combustible, pompes, ...) doit être ceinturée à l'aide de clotures de chantier renforcée de 3,50 x 2,00 m barrières de type Héras, liées entre elles à l'aide de brides de fixation en acier. Une aire d'accès est mise en place pour l'entrée et la sortie des véhicules. **Une espace intérieur libre d'une largeur de 5 mètres sépare les installations concernées de la limite de la zone.**

1.1.3 Ladite zone est uniquement destinée au stockage de carburant et aux opérations liées au ravitaillement, elle est interdite au public et ne peut être implantée à moins de 5 mètres de tout bâtiment ou structure.

1.1.4 Les zones destinées au stockage et au ravitaillement de carburants liquides sont dissociées des zones réservées aux produits gazeux.

1.1.5 Le site est surveillé en permanence (garde, technicien).

1.1.6 Le stockage de combustible et les distributeurs sont protégés des véhicules par un dispositif routier de retenue en béton, de type barrière Jersey, afin d'éviter tout choc accidentel .

1.2 Zone de stockage

1.2.1 Si la zone de stockage est séparée de la zone de ravitaillement et/ou que la quantité de liquide inflammable est supérieur à 250 litres ou se compose de gaz combustible (H2, GPL, ...), la manutention doit être réalisée sous la supervision d'un opérateur formé et habilité à utiliser cette installation, dans un créneau horaire sans public et à l'aide d'un engin de levage approprié.

1.3 Signalisation

1.3.1 Une signalisation de sécurité doit être disposée rappelant notamment l'interdiction de fumer, d'utiliser un téléphone portable ainsi que les dangers liés au gaz et les précautions à prendre (Atex) à proximité de la zone.

1.3.2 Une limitation de vitesse à 25km/h est imposée au sein de la zone.

1.4 Installations techniques

1.4.1 Dans les zones de ravitaillement et/ou de stockage, toute installation technique sera conçue et certifiée pour fonctionner en toute sécurité en zone ATEX.

1.4.2 Seules les pompes à main, pneumatiques ou électriques antidéflagrantes sont autorisées.

1.4.3 Les différentes installations seront implantées sur une surface plane, stable ayant une pente maximale de 5%.

1.4.4 La connexion et déconnexion des réservoirs alimentant l'unité de ravitaillement sont effectuées par des opérateurs formés et habilités à utiliser cette installation.

1.4.5 Les réservoirs mobiles de carburant destinés à l'alimentation des différentes pompes sont placés sur des bacs de rétention.

1.4.6 La manutention des réservoirs mobiles est réalisée sous la supervision des opérateurs.

1.4.7 Les installations techniques (électrique, gaz, distributeur, ...) sont conformes et réceptionnées par un organisme agréé. Les installations temporaires éventuelles font également l'objet d'un contrôle.

1.4.8 Une protection mécanique est mise en place afin de protéger les lignes électriques et conduites de carburant (liquide & gazeux) de toutes dégradations ou débranchements accidentels.

1.5 Sécurité et matériel de lutte contre l'incendie

1.5.1 Une réserve de produit absorbant doit être disponible au droit de chaque unité de ravitaillement.

1.5.2 Lors d'utilisation de pompe pneumatique et/ou électrique, un extincteur poudre polyvalente de 50kg est placé à proximité **de chaque** point de ravitaillement. Un minimum de deux extincteurs à poudre polyvalente de 6 kg pour les pompes à main.

1.5.3 Le dépôt est équipé d'un extincteur à poudre polyvalente de 6 kg **par 5.000 litres** de carburant.

1.5.4 Les tours de ravitaillement (pneumatique et électrique) ainsi que les fûts raccordés sont mis à la terre à l'aide de raccords liaison équipotentielle, les pinces de liaison équipotentielle ne sont pas autorisées.

1.5.5 Les ravitaillements sont effectués par des opérateurs formés, habilités à utiliser l'installation et sont équipés de tenues ignifugées. Chaque pompe comprend un préposé à la distribution et d'un équipier de première intervention.

1.5.6 Le moteur du véhicule est coupé et **mis à la terre (le cas échéant)** lors des manœuvres de ravitaillement.

1.6 Dispositions particulières

1.6.1 Lorsque le dispositif provisoire de ravitaillement est implanté au sein des Paddocks 24 hrs, les garages mitoyens et faisant faces (y compris les terrasses supérieures) au dispositif seront inoccupés, à l'exception du personnel de sécurité et de ravitaillement. L'installation électrique sera neutralisée avant l'installation du dispositif et remise en service une heure après le démantèlement complet de celui-ci. Les garages seront largement ventilés. Seul les ravitaillements de véhicules alimentés par des carburants liquides y sont autorisés.

2 Transport de carburant liquide :

2.1 Généralités

2.1.1 Le transport de carburant est effectué sur un chariot tracté par un véhicule moteur.

2.1.2 La quantité totale transportée ne peut dépasser 240 litres par unité de transport.

2.1.3 La vitesse de déplacement est limitée à 25 km/h.

2.2 Récipients

2.2.1 Les récipients métalliques ont une capacité maximale de 60 litres.

2.2.2 Des étiquettes renseignant sur le danger que représente la matière transportée doivent être apposées sur les emballages.

2.2.3 Les récipients ayant contenu d'autres matières ne peuvent en aucun cas être utilisés pour le transport de carburant.

2.2.4 Les récipients destinés au transport, qu'ils soient vides ou pleins, seront toujours maintenus fermés.

2.3 Chargement

2.3.1 Les récipients sont solidement arrimés et calés sur le chariot de transport, pour éviter tout déplacement et tout frottement dans un support spécialement aménagé à cet effet.

2.3.2 Afin de limiter les risques de retournement, le centre de gravité du chargement sera abaissé au maximum.

2.3.3 Lors du transport de carburant liquide, le chargement comporte exclusivement des récipients dédiés.

2.4 Véhicule tracteur

2.4.1 Le véhicule tracteur doit être à même de tracter et freiner le chariot de transport chargé.

2.4.2 Il doit être équipé d'un frein de parking fonctionnel.

2.4.3 Un extincteur (6 kg poudre ou 6 litres mousse) est à disposition sur le véhicule tracteur. Il doit être accessible et facilement mis en œuvre en tout temps.

2.4.4 Présence obligatoire d'un accompagnant.

2.4.5 Le moteur du véhicule doit être éteint pendant les opérations de manutention.

2.5 Chariot de transport

2.5.1 Les roues de des chariots de transport sont munies de bandages souples ou montées sur pneumatiques. Elles ont une capacité de charge de minimum 200 Kg/roue. Elles présentent un diamètre minimal de 200 mm. Idéalement le moyeu est équipé de roulement à billes ou à aiguilles.

2.5.2 Le crochet d'attelage et l'attache du chariot de transport seront approuvés CE.

2.5.3 Une chaîne ou un câble de sécurité solidaire au timon de la remorque reliera le crochet d'attelage.

2.6 Manutention et sécurité

2.6.1 Le conducteur et l'accompagnant sont équipés de tenues ignifugées.

2.6.2 Les récipients sont déchargés du chariot préalablement à toute opération de transvasement.

2.6.3 Il est interdit de fumer, de produire du feu lors du transport.

2.6.4 Il est interdit de pénétrer dans la partie chargement d'un véhicule couvert transportant des liquides inflammables, avec des appareils d'éclairages portatifs autres que ceux qui sont conçus et construits de façon à ne pouvoir enflammer les vapeurs inflammables qui auraient pu se répandre à l'intérieur.



2.6.5 Un commissaire technique ou un juge de faits sera présent durant le temps des ravitaillements pour contrôler le respect de ces règles de sécurité et sanctionner en cas de non-respect.

===